



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décentralisation des secrétaires généraux d'établissements scolaires : proposition de loi sénatoriale

Une initiative parlementaire transpartisane (<https://www.senat.fr/leg/ppl25-211.html>) réactive une question née au début de ce siècle sur l'opportunité de transférer ceux qui sont aujourd'hui dénommés secrétaires généraux des établissements publics locaux d'enseignement (les fameux « intendants »), fonctionnaires de l'État, vers la fonction publique territoriale.

La restauration scolaire semble cristalliser l'essentiel des tensions, à nouveau à travers cette proposition de loi. Pourtant, nul ne doit douter que nous sommes favorables à l'achat local.

Cette proposition de loi donne à chaque partie une nouvelle opportunité de dialogue. Nos organisations avaient déjà initié des démarches à l'occasion de la loi dite 3DS dont l'étude d'impact détaillait les nombreuses objections à l'hypothèse de la décentralisation de ces fonctionnaires. [ICI](#)

L'opportunité nous est donnée de renouer le contact. Nous en avons déjà pris l'initiative, tant au niveau des parlementaires à l'initiative de cette proposition que de l'exécutif.

Nous sommes de bonne foi. Notre seule ligne rouge, c'est la décentralisation des secrétaires généraux d'EPLE. Notre vigilance principale, c'est la sécurité juridique des gestionnaires publics (chefs d'établissement - ordonnateurs, agents comptables, secrétaires généraux) des collèges et lycées.

Nous sommes prêts, sans délai, à nous mobiliser aux côtés des parlementaires désireux d'avancer et aux côtés de l'État sur le dossier de la restauration scolaire.

Avec notre fédération UNSA Éducation, nos partenaires de l'AJI, A&i UNSA et le SNPDEN UNSA, syndicats majoritaires parmi les gestionnaires publics des EPLE, tendent la main au dialogue.

Avançons ensemble, enfin !

Le 23 janvier 2026, à Pantin.

Morgane VERVIERS
Secrétaire générale
UNSA Education

Dominique CHASSAGNE
Secrétaire général
A&i UNSA

Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général
SNPDEN UNSA

Latifa NOUMANE
Vice-présidente
AJI -Gestion pour l'éducation